



Avenant à la convention sur les prestations

vu l'art. 51, al. 1, de la loi fédérale du 20 décembre 1957 sur les chemins de fer (LCdF),

l'Office fédéral des transports (OFT), 3003 Berne,

et

le gestionnaire d'infrastructure, les transports de la région Morges-Bière-Cossonay SA
(MBC SA)

conviennent d'un :

**Avenant à la Convention sur les prestations du 03.03.2017 entre la
Confédération suisse et le gestionnaire d'infrastructure MBC SA
pour les années 2017 à 2020**

Préambule:

¹ La convention susmentionnée sur les prestations du 03.03.2017 (ci-après « CP 17–20 ») fixe les objectifs et les prestations élaborés en commun par l'OFT et le gestionnaire d'infrastructure MBC SA (ci-après « l'entreprise ») pour les années 2017 à 2020.

² La Confédération alloue à l'entreprise, pour les années 2017 à 2020, les indemnités d'exploitation et les contributions d'investissement définies à l'art. 15 de la CP 17–20.

³ Selon l'art. 14, al. 1 de la CP 17–20, les contributions fédérales sont fondées sur les données financières et les délais figurant dans le plan des investissements de l'entreprise. L'art. 14, al. 2 de la CP 17–20 précise que le plan des investissements doit être actualisé annuellement.

⁴ Les données relatives à la CP 17–20 sont dorénavant saisies dans l'application Web(-Interface) Données Infrastructure (WDI). C'est aussi une condition préalable pour lancer la procédure d'offre pour la période de CP 2021–2024.

⁵ Les indemnités d'exploitation et les contributions d'investissement sont calculées au franc près sur la base de l'avenant WDI [version Nr. 4] du 30.10.2020. Le total des indemnités d'exploitation pour la CP 17–20 reprend la planification à moyen terme actuelle. Le total des contributions d'investissement de la CP 17–20 se base sur le plan d'investissement et les contributions d'investissement déjà versées en 2017, 2018 et 2019.

Art. 1 Modifications

¹ Les tableaux à l'art. 15, al. 1, de la CP 17–20 du 03.03.2020 ainsi que l'annexe 1 sont modifiés avec le présent avenant. Les nouveaux montants figurent à l'art. 2 du présent avenant.

² L'annexe 1 ci-jointe avec le plan à moyen terme actualisé fait partie intégrante du présent avenant et remplacent le même contenu dans la CP 17–20.

³ Les adaptations futures du plan d'investissement selon art. 14, al. 2 de la CP 17–20 sans conséquence sur le montant total des contributions d'investissement seront traitées électroniquement et uniquement dans WDI.

Art. 2 Plafond de dépenses pour l'infrastructure de l'entreprise

¹ Plafond de dépenses : par le présent avenant, la Confédération s'engage à verser les contributions suivantes :

Année/CHF	Indemnité d'exploitation	Contributions d'investissement	Total
2017	1'302'058	2'100'000	3'402'058
2018	1'352'853	7'440'000	8'792'853
2019	2'790'543	8'600'000	11'390'543
2020	2'826'528	13'800'984	16'627'512
Somme	8'271'982	31'940'984	40'212'966

² Les montants 2020 sont versés selon les dispositions de l'art 16 de la CP 17-20.

Art. 3 Annexes

- Plan à moyen terme modifié (annexe 1)

Art. 4 Distribution

¹ Le présent avenant ne sera signé qu'en un seul exemplaire original que l'OFT se charge de conserver.

² Chaque partie contractante reçoit une copie électronique du présent avenant, y compris les annexes.

Office fédéral des transports



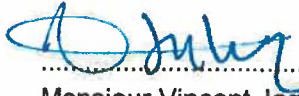
Peter Füglistaler
Directeur



Pierre-André Meyrat
Directeur suppl.

3003 Berne, 12.11.20

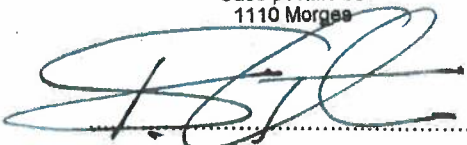
Transports de la région Morges-Bière-Cossonay SA (MBC SA)



.....
Monsieur Vincent Jaques
Président du Conseil d'administration

1110 Morges, le 11/11/2020.....

Transports MBC SA
Avenue de la Gottaz 28A
Case postale 35
1110 Morges



.....
Monsieur François Gatabin
Directeur

1110 Morges, le 09 novembre 2020.....

MBC 2017 - 2020 Avenant v4 (Transmis)					
Plan à moyen terme/Rapport financier	2017	2018	2019	2020	Total CP 2017 - 2020
E1 Produits du sillon	1 283 564.00	1 269 661.00	1 278 725.00	1 290 000.00	5 121 950.00
E2 Recettes des prestations d'exploitation fournies pour d'autres GI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
E3 Recettes annexes	129 618.00	88 017.00	107 655.00	100 000.00	425 290.00
E4 Bénéfices imputés issus d'activités annexes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
E5 Indemnité d'exploitation de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
E6 Prestations propres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ET1 Recettes sans indemnités fédérales	1 413 182.00	1 357 678.00	1 386 380.00	1 390 000.00	5 547 240.00
K1 Frais d'entretien	2 044 030.00	1 703 704.00	1 748 985.00	2 767 000.00	8 263 719.00
K2 Coûts de la régulation du trafic	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
K3 Autres coûts d'infrastructure sans amortissements	878 507.00	809 730.00	493 234.00	762 000.00	2 943 471.00
K4 Frais administratifs	191 812.00	722 251.00	1 579 520.00	504 000.00	2 997 583.00
Réduction de la déduction de l'impôt préalable sur indemnités	130 538.00	149 102.00	197 217.00	183 528.00	660 385.00
Amortissements inclus dans des positions ci-dessus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
KT2 Coûts sans amortissements ni CINA	3 244 887.00	3 384 787.00	4 018 956.00	4 216 528.00	14 865 158.00
E A1 indemnité d'exploitation	1 302 058.00	1 352 853.00	2 790 543.00	2 826 528.00	8 271 982.00
K6 Amortissements	1 953 391.00	2 270 273.00	2 294 615.00	2 571 358.00	9 089 637.00
K7 Coûts d'investissement non activables (CINA)	0.00	0.00	245 017.00	0.00	245 017.00
E7 Contribution de tiers à des amortissements / CINA + Recettes de liquidation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
réduction de la déduction de l'impôt préalable sur indemnités d'amortissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
indemnisation des amortissements et CINA	2 133 153.00	2 355 285.00	2 539 632.00	2 571 358.00	9 599 428.00
KT1 Total coûts	5 198 278.00	5 655 060.00	6 558 588.00	6 787 886.00	24 199 812.00
ET2 Recettes avec indemnités fédérales	4 848 393.00	5 065 816.00	6 716 555.00	6 787 886.00	23 418 650.00
BE1 Total	-349 885.00	-589 244.00	157 967.00	-	-781 162.00
Investissements CP	5 814 230.00	6 024 362.00	9 627 455.00	13 975 573.00	35 441 620.00
CP Contribution de tiers	4 554 004.00	221 762.00	503 580.00	174 589.00	5 453 935.00
moins IR3 Contributions d'investissement de tiers forfait	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
+ K52 réduction de la déduction de l'impôt préalable sur l'indemnité	-	-	-	-	-
Investissements CP nets	1 260 226.00	5 802 600.00	9 123 875.00	13 800 984.00	29 987 685.00
Contributions d'investissement CP	2 100 000.00	7 440 000.00	8 600 000.00	13 800 984.00	31 940 984.00
Solde de financement	839 774.00	2 477 174.00	1 953 299.00	1 953 299.00	1 953 299.00
Option net CP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Investissements CMOE nette	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des investissements (CP, options et CMO)	1 260 226.00	5 802 600.00	9 123 875.00	13 800 984.00	29 987 685.00

Morges, le 09 novembre 2020

Transports MBC SA
Avenue de la Gottaz 28A
Case postale 35
1110 Morges